

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

JOURNAL OFFICIEL

DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie

Paraissant tous les Jaudis à 3 heures du soir.

Matahiti 57.
N° 20.

Te Uea a te Hau no te mau Gaapao raa farani i Oteania

Mahana maha
14 no me 1908

PREX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance):

Intérieur—Un an.....	18 fr.	Extérieur—Un an.....	20 fr.
id. Six mois..	10 »	id. Six mois..	11 »
id. Trois mois.	6 »	id. Trois mois.	6 50

Un numéro: 50 centimes.

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

PREX DES ANNONCES (au comptant):

Les 20 premières lignes.....	50 c. la lign
Au-dessus de 20 lignes.....	2 d.

Les annonces renouvelées se paient la moitié du prix de la première insertion.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

Arrêté rendant exécutoires divers rôles supplémentaires de la perception des Tuamotu pour le 4^e trimestre 1906.

Arrêté rendant exécutoires divers rôles supplémentaires de la perception des Tuamotu pour le 3^e trimestre 1907.

Arrêté rendant exécutoires divers rôles principaux de la perception des Tuamotu pour l'année 1908.

Arrêté rendant exécutoires les rôles supplémentaires des patentes des perceptions de Papeete et Moorea pour le 1^{er} trimestre 1908.

Nominations, mutations, mouvements.

Audience de la Justice de paix de Taravao.

PARTIE NON OFFICIELLE

Conseil municipal. — Nomination du Maire et des Adjoints.

Enquête de commodo et incommodo.

Chambre d'Agriculture. — Avis.

Caisse agricole. — Achat de produits.

Caisse agricole. — Avis au sujet du coton.

Situation financière de la Caisse agricole.

Situation de la Banque de l'Indo-Chine.

Mouvement commercial du port de Papeete.

Service postal. — Marche des courriers.

PARTIE OFFICIELLE

Gouvernement des Établissements français DE L'Océanie

ARRÊTÉ rendant exécutoires divers rôles supplémentaires de la perception des Tuamotu, pour le 4^e trimestre 1906.

(Du 9 mai 1908.)

LE GOUVERNEUR p. i. DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie,

Vu les articles 208 et 209 du décret financier du 20 novembre 1882;

Vu l'arrêté du 16 février 1881 sur l'assiette, la liquidation et la perception des contributions directes;

Vu l'arrêté du 23 décembre 1905 rendant exécutoire le tarif des taxes locales à percevoir en 1906;

Vu l'arrêté du 23 mai 1884 sur la perception des impôts dans les archipels;

Vu le § 2 de l'article 25 du décret du 28 décembre 1885 sur le Gouvernement de la colonie;

Le Conseil privé entendu,

ARRÊTE:

Art. 1^{er}. Sont rendus exécutoires les rôles supplémentaires désignés ci-après, de la perception des Tuamotu, pour le 4^e trimestre 1906, s'élevant ensemble à la somme totale de *trois mille huit cent quinze francs trente-six centimes*, savoir:

Impôt personnel.....	1.584 »
Prestation rurale.....	1.386 »
Patentes fixes.....	480 64
— proportionnelles.....	113 72
Formules de patentes.....	120 »
Taxe sur les chiens.....	120 »
Frais d'avertissement.....	11 »
Total.....	3.815 36

Art. 2. Le présent arrêté sera communiqué pour exécution, enregistré et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 9 mai 1908.

E. CHARLIER.

ARRÊTÉ rendant exécutoires divers rôles supplémentaires de la perception des Tuamotu, pour le 3^e trimestre 1907.

(Du 9 mai 1908.)

LE GOUVERNEUR p. i. DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie,

Vu les articles 208 et 209 du décret financier du 20 novembre 1882;

Vu l'arrêté du 16 février 1881 sur l'assiette, la liquidation et la perception des contributions directes;

Vu l'arrêté du 14 décembre 1906 rendant exécutoire le tarif des taxes locales à percevoir en 1907;

Vu l'arrêté du 23 mai 1884 sur la perception des impôts dans les archipels;

Vu le § 2 de l'article 25 du décret du 28 décembre 1885 sur le Gouvernement de la colonie;

Le Conseil privé entendu,

ARRÊTE:

Art. 1^{er}. Sont rendus exécutoires les rôles supplémentaires dési-

gnés ci-après, de la perception des Tuamotu, pour le 3^e trimestre 1907, s'élevant ensemble à la somme totale de *deux mille quatre cent cinquante-quatre francs soixante-seize centimes*, savoir :

Impôt personnel.....	312 »
Prestation rurale.....	273 »
Patentes fixes.....	1.070 62
— proportionnelles.....	311 84
Formules de patentes.....	375 »
Frais d'avertissement.....	12 30
Taxe sur les chiens.....	100 »
Total.....	<u>2.454^f 76</u>

Art. 2. Le présent arrêté sera communiqué pour exécution, enregistré et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 9 mai 1908.

E. CHARLIER.

ARRÊTÉ rendant exécutoires divers rôles principaux de la perception des Tuamotu, pour l'année 1908.

(Du 9 mai 1908.)

LE GOUVERNEUR *p. i.* DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCEANIE,

Vu les articles 208 et 209 du décret financier du 20 novembre 1882;

Vu l'arrêté du 16 février 1881 sur l'assiette, la liquidation et la perception des contributions directes;

Vu l'arrêté du 20 décembre 1907 rendant exécutoire le tarif des taxes locales à percevoir en 1908;

Vu l'arrêté du 23 mai 1884 sur la perception des impôts dans les archipels;

Vu le § 2 de l'article 25 du décret du 28 décembre 1885 sur le Gouvernement de la colonie;

Le Conseil privé entendu,

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. Sont rendus exécutoires les rôles principaux désignés ci-après, de la perception des Tuamotu, pour l'année 1908, s'élevant ensemble à la somme totale de *trente-neuf mille cinq-cent vingt-un francs quatre-vingt-douze centimes*, savoir :

Impôt personnel.....	12.948 ^f »
Prestation rurale.....	22.659 »
Patentes fixes.....	2.252 07
— proportionnelles.....	623 75
Formules de patentes.....	150 »
Taxe sur les chiens.....	770 »
Total.....	<u>39.521^f 92</u>

Art. 2. Le présent arrêté sera communiqué pour exécution, enregistré et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 9 mai 1908.

E. CHARLIER.

ARRÊTÉ rendant exécutoires les rôles supplémentaires des patentes des perceptions de Papeete et Moorea, pour le 1^{er} trimestre 1908.

(Du 9 mai 1908.)

LE GOUVERNEUR *p. i.* DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCEANIE,

Vu les articles 208 et 209 du décret financier du 20 novembre 1882;

Vu l'arrêté du 16 février 1881 sur l'assiette, la liquidation et la perception des contributions directes;

Vu l'arrêté du 20 décembre 1907 rendant exécutoire le tarif des taxes locales à percevoir en 1908;

Vu le § 2 de l'article 25 du décret du 28 décembre 1885 sur le Gouvernement de la colonie;

Le Conseil privé entendu,

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. Sont rendus exécutoires les rôles supplémentaires des patentes des perceptions de Papeete et Moorea, pour le 1^{er} trimestre 1908, s'élevant ensemble à la somme totale de *deux mille six cent quatre-vingt-quatre francs soixante-un centimes*, savoir :

Perception de Papeete.

Patentes fixes.....	1.624 80
— proportionnelles.....	494 39
Formules de patentes.....	78 75
Frais d'avertissement.....	1 60

Total de la perception de Papeete. ... 2.199 54

Perception de Moorea.

Patentes fixes.....	397 92
— proportionnelles.....	64 25
Formules de patentes.....	22 50
Frais d'avertissement.....	0 40

Total de la perception de Moorea. ... 485 07

Total général..... 2.684^f 61

Art. 2. Le présent arrêté sera communiqué pour exécution, enregistré et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 9 mai 1908.

E. CHARLIER.

MUTATIONS NOMINATIONS, MOUVEMENTS

Par décision du Gouverneur en date du 9 mai 1908, le sieur Ariihau a Tiaiahu a été nommé mutoi dans le district d'Afareaitu, en remplacement du sieur Mateha a Perapera, décédé.

Par jugement en date du 14 avril 1908, rendu à la requête du Procureur de la République, le Tribunal de première instance de Papeete a déclaré constant le décès des personnes dénommées ci-après, disparues dans le naufrage de la goëlette *Eimeo*, du port de Papeete, survenu en mer dans la nuit du 7 au 8 février 1906 :

1. Jean, Nariivaihoa, Maroarii, Tepau, Marama Salmon, capitaine;
2. Teehu a Tuahine, maitre d'équipage;
3. Charles, Pierre, Tehanai Wohler, mécanicien;
4. Tapuoro a Mati, dit Jean Mati, subrécargue;
5. Tihoti a Hirohiti, dit Tihoti a Tetuacaro, cuisinier;
6. Tumataaroa a Narii, matelot;
7. Mataiea a Maro, id.
8. Teiki a Taho, id.
9. Tua a Rima, id.
10. Roura a Vaipoa, id.
11. Charles, James, Salmon, id.
12. Max Meyer, passager;
13. Ernest, Jean, Georges, Temana Gournac, passager;
14. Rua a Tehikumaro, passager;

15. Femme Vaitua a Faatoai, passagère;
 16. Femme Teupoo a Tama, id.
 17. D^{lle} Maloïne, Tahu Meyer, dite Meyer Tupuna, passagère;
 18. Viriamu Fuller, dit Viri Fuller, passager;
 19. Edouard Bonnefin, id.
 20. Tehau, Mateata, Edouard Bonnefin, id.
 21. Tautu a Tehania, id.
 22. Manu a Faareva; id.

Justice de paix de Taravao Tiripuna faaehau parau no Taravao

Le Procureur de la République, Chef du service Judiciaire, o te Repupirita, Raatira no nia i informe le public que la prochaine audience de la Justice de paix de Taravao aura lieu le samedi, 23 mai 1908, à 8 heures du matin.

Te faaite nei te Auaha ture o te Repupirita, Raatira no nia i te mau ohipa Haava raa, i te taata'toa, e ei te mahana ma'a 23 no me 1908, i te hora 8 i te poipoi, e tairuru ai te Tiripuna faaehau parau no Taravao.

PARTIE NON OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DIVERSES

Conformément à l'arrêté en date du 7 mai 1908, le Conseil municipal, sorti du scrutin du 3 du même mois, s'est réuni le mercredi 13, à 3 heures de l'après-midi, à l'effet de procéder à la nomination du Maire et de ses deux adjoints.

Ont été élus :

MM. Cardella, Maire;
 Hervé, 1^{er} adjoint;
 Bodin, 2^e —

Enquête de commodo et incommodo.

Conformément aux dispositions de l'article 6 du décret du 10 mai 1882, une enquête de commodo et incommodo est ouverte au Service de l'Intérieur, pendant un mois consécutif, à compter du 27 avril 1908, sur une demande de M. J. AMÉDET, industriel, ayant pour objet d'installer un moteur à gazoline de deux chevaux de force, destiné à actionner une égreneuse à coton, dans l'un des bâtiments dépendant de l'ancienne caserne d'Infanterie, située avenue de Sainte-Amélie, à Papeete.

L'enquête dont s'agit sera close le 26 mai 1908, à cinq heures du soir.

AVIS

La Chambre d'Agriculture tient à la disposition du public quelques plants de *Cryptostegia grandiflora* (liane à caoutchouc), et quelques plantes d'ornement.

S'adresser au secrétaire de ladite Chambre, M. Gueho, au Cercle colonial.

AVIS

Il est rappelé au public qu'un arrêté du 13 mars 1877 relatif à la police rurale interdit la libre pâture sous peine d'une amende de dix francs qui sera répétée autant de fois qu'il y aura d'animaux arrêtés, non compris les frais de fourrière.

La route de ceinture étant constamment dégradée par des animaux errants, conformément à l'arrêté précité des ordres ont été donnés aux agents compétents pour tuer, de jour comme de nuit, les porcs trouvés en liberté sur la voie publique.

FAAITE RAA

Te faaite faahou hia'tu nei te taata'toa e mai te au i te hoe faaue raa no te 13 mai 1877; no te ohipa o te purumu, ua opani etaeta hia te tuu ha noa raa i te puua e amu haere noa. O tei faahapa i taua faaue raa ra e faautua hia ia i te utua moni i na farane 10 na nia i te mau puua ta taitahi te haru hia, a taa'tu ai te mau taima no te fare tapea raa puua.

No te mea hoi e te faaino noa hia nei te purumu faaati e te mau puua tuu noa, no reira e mai te au hoi i te faaue raa i faaite hia i nia nei, ua faaue hia te feia toroa e au ra e e apa rahi roa, te ao e i te pô, i te mau puua maohi te itea hia i te haere ha noa raa na nia i te purumu a te Hau.

Situation de la Caisse agricole au 1^{er} mai 1908.

ACTIF.	FR.	C.	FR.	C.
1^{re} Opérations principales.				
Prêts divers à longs termes (prêts sur hypothèques de propriétés rurales)	58.983	27		
Terrains vendus ou cédés à termes	78.107	64		
Marchandises ou produits en magasin	193	60		
Avances sur marchandises ou produits en consignation	7.624	91		
Domaine d'Atimaono	1.272	43	146.121	85
2^{re} Opérations accessoires.				
Effets à recouvrer : Prêts sur solvabilité	10.908	47		
— Prêts sur cautions	17.378	34		
Prêts sur hypothèques de propriétés de ville	17.898	22		
Ouvertures de crédit : Sur propriétés rurales	126.732	24		
— urbaines	4.000	»		
Achats de litres			176.917	27
3^e Divers.				
Immeubles divers	226	74		
Mobilier	1.762	85		
Caisse	62.784	43		
Correspondants divers	2.029	27		
Avances à régulariser	61	45		
Intérêts divers sur ventes et prêts	1.122	97		
Prêt au Service Local	160.402	31		
			228.390	02
PASSIF.				
Bons de caisse	148.925	»	551.429	14
Dépôts	225.141	22		
Cautionnement du Comptable	4.000	»		
Avances sur marchandises	»	»		
Avances à régulariser	»	»		
			378.066	22
Capital ou balance en faveur de la Caisse			173.362	92

Mouvement de la Caisse en avril 1908.

DÉSIGNATION DES COMPTES	RECETTES		DÉPENSES	
	FR.	C.	FR.	C.
Effets à recouvrer : Prêts sur cautions...	2.342	61	»	»
— Prêts sur solvabilité ..	45	»	2.000	»
Prêts divers à longs termes.....	1.192	74	»	»
Terrains vendus ou cédés à termes.....	1.670	79	»	»
Avances sur consignation de produits ...	100	»	2.065	25
Frais généraux.....	2	»	1.357	30
Intérêts divers sur les ventes et prêts...	817	15	»	»
Dépôts.....	8.957	»	16.903	89
Intérêts divers sur les dépôts.....	»	»	32	54
Correspondants divers.....	404	15	»	»
Prime perçue sur les traites délivrées pendant le mois.....	»	»	»	»
Profits et Pertes.....	»	»	»	»
Totaux du mois.....	15.531	44	22.358	98
L'encaisse au 1 ^{er} avril 1908 était de.	69.611	97	»	»
Soit.....	85.143	41	»	»
Les dépenses du mois s'étant élevées à..	22.358	98	»	»
Il reste en caisse au 1 ^{er} mai 1908.	62.784	43	»	»

Résumé des opérations du mois.

	FR.	C.	FR.	C.
Le capital, au 1 ^{er} avril 1908, était de.			173.530	50
L'Avoir du compte Profits et pertes s'est augmenté pendant le mois :				
Des intérêts échus :				
Sur les terrains vendus ou cédés....	384	»		
Sur les prêts divers à longs termes.	724	22		
Sur les prêts sur cautions.....	112	04		
De la prime perçue sur les traites délivrées pendant le mois.....	»	»		
			1.220	26
			174.750	76
Le Débit de ce compte comprend :				
Les frais généraux du mois.....	1.355	30		
Les intérêts acquis du 1 ^{er} janvier au 1 ^{er} avril sur les dépôts et payés pendant le mois.....	32	54		
			1.387	84
Le capital au 1 ^{er} mai 1908 est de.....			173.362	92

Certifié conforme aux écritures
Le secrétaire-trésorier,
Louis.

Vu et vérifié :
Le Chef des Détails du Service de l'Intérieur,
ED. BRAULT.

Vu :
Le Président du Comité-directeur,
FRANÇOIS HERVÉ.

Vu
Le Censeur,
GIRARD.

AVIS

La Caisse agricole rappelle aux planteurs qu'elle ne reçoit que du coton « Sea Island » de bonne qualité. Elle les engage très vivement à ne cueillir leur récolte qu'à parfaite maturité, les cotons cueillis trop tôt étant moins nerveux, subissent une dépréciation considérable et ne peuvent être considérés comme cotons de bonne qualité ni reçus comme tels.

AVIS

La Caisse Agricole achète au prix de 0^f 80 par kilog., non égrené, le coton « Sea-Island » de bonne qualité, qui lui sera offert par les cultivateurs et garantit ce prix pour une période de deux années.

PARAU FAAITE

E hoo mai te Afata faaapu i te vavai « Sea Island » taviiri ore hia te huero, o te mea maitai, e 80 tenetima i te kilo, ta te feia faaapu e afai mai ia'na ra, e teie nei moni ra e ore ia e topa i raro e hope noa'ena matahiti e piti.

BANQUE DE L'INDO-CHINE

Capital : 36,000,000 fr.
privilegiée par décrets des 21 janvier 1875, 20 février 1888,
16 mai 1900 et 3 avril 1901.

SUCCURSALE DE PAPEETE

Situation au 30 avril 1908.

ACTIF

Caisse.....	{ espèces..... 691.278 33	893.443'33
	{ billets de banque. 201.865 »	
Portefeuille et avances.....		594.705 75
Comptes d'ordre.....		14.580 08
		1.502.429'16

PASSIF

Billets en circulation.....	{ émis..... 725.000 »	523.135' »
	{ en caisse..... 201.865 »	
Comptes courants.....		221.834 79
Administration centrale et correspondants.....		544.387 75
Comptes d'ordre et billets en caisse.....		213.071 62
		1.502.429'16

Papeete, le 9 mai 1908.

Le Directeur,
G. RENAULT.

ANNONCES

"Union Steam Ship Company"

expédiera—

LE VAPEUR "MANAPOURI"

Pour Raiatea, Rarotonga et Auckland, transbordant pour
Sydney et tous ports de Nouvelle-Zélande —

Vendredi, 22 mai 1908.

MAXWELL CIE.
Gérant,
Quai du Commerce.

MOUVEMENT COMMERCIAL DU PORT DE PAPEETE

MOIS D'AVRIL 1908.

Les manifestes d'entrée et de sortie sont tenus, sans déplacement, à la disposition du public au bureau des Contributions.

Dates	Noms des navires	Tonnage	Nombre de passagers	Provenance ou destination	Chargement	Valeur
NAVIRES ENTRÉS						
6 avril	Tamarii-Tahiti	127	5	Makatea	Biches de mer.... 700 k. 1 lot marchandises retournées.	500 »
6 —	Iotefa	11	10	Niau	Coprah..... 2.500 k. Biches de mer. ... 200 k.	650 »
6 —	Otepihi	7	3	Rairoa	Coprah..... 4.000 k. Biches de mer. ... 238 k. Ailerons de requins 15 k.	978 »
9 —	Croix du Sud	45	3	Mehetia	Sur lest.	»
10 —	Chicot	12	1	Ahe (Tuamotu)	Nacres..... 1.700 k. Coprah..... 5.000 k. Biches de mer. ... 200 k. Ailerons de requins 200 k.	5.200 »
11 —	Hirioro	12	4	Maiao	Coprah..... 1.600 k. Fungus..... 14 k. Volailles..... 100	425 »
12 —	Tearia	78	5	Raroia	Coprah..... 62.500 k. Biches de mer. ... 40 k. Ailerons de requins 15 k.	13.335 »
13 —	Heuea	10	3	Takaroa	Coprah..... 2.500 k. Biches de mer.... 500 k.	750 »
13 —	Teenemi	9	1	Kaukura	Coprah..... 1.300 k. Biches de mer.... 500 k. Ailerons de requins 40 k.	726 »
14 —	Orohena	21	6	Tuamotu	Sur lest.	»
14 —	Harriett	21	6	Raiatea	Biches de mer.... 900 k. Fungus..... 15 k. Coton..... 94 k. Fécule de pia.... 88 k. 1 lot marchandises retournées.	458 50
21 —	Tahiti	19	5	Rurutu	Nacres.....	»
21 —	Marama	15	2	Huahine	Coprah..... 2.200 k. Coton..... 700 k. Fungus..... 150 k. Biches de mer. .. 100 k. Cire d'abeilles... 90 k.	1.455 »

Dates	Noms des navires	Tonnage	Nombre de passagers	Provenance ou destination	Chargement	Valeur
22 avril	France-Australe	70	9	Mehetia	Coprah 36.000 k. Biches de mer. .5. 900 k. Nacres. 203 k. Fungus. 70 k. Porcs sur pieds... 7 Vieux cuivre..... 1.000 k.	8.540 »
24 —	Tamatafaahou	9	..	Kaukura	Coprah..... 1.500 k. Biches de mer.... 1.300 k. Ailerons de requin. 70 k. 1 lot vieux cuivre. Porcs sur pieds... 2 Volailles..... 40	2.050 »
25 —	Manapouri	2.060	24	Auckland	Marchandises diverses.....	199.911 14
28 —	Otepi	7	4	Iles Cook et Iles-s.-le-vent Rairoa	Coprah..... 2.000 k. Porcs. 3	520 »
						235.498 64

NAVIRES SORTIS

2 avril	Toerau	43	2	Makemo	Marchandises diverses.....	16.233 50
3 —	Vahine Avera	20	15	Rurutu	id.	18.308 21
3 —	Manureva	50	45	Mehetia	id.	34.335 84
3 —	Tareva	4	3	Rairoa	Sur lest.	»
3 —	Nuhiya	40	24	Tuamotu	Marchandises diverses.....	47.958 98
4 —	Rangiroa	11	1	Rairoa	id.	1.725 50
8 —	Papeete	107	2	Iles du Sud et Mangareva	id.	24.844 94
8 —	Iotefa	11	10	Makemo	id.	1.017 10
8 —	Tiare	15	14	Tuamotu, Gambier, Pitcairn	id.	16.663 15
9 —	Marama	15	2	Huahine	id.	2.958 85
9 —	Tamarii-Tahiti	127	79	Tuamotu	id.	22.302 02
13 —	Rautini	7	3	Tikehau	id.	446 75
13 —	Otepi	7	»	Rairoa	id.	953 62
14 —	Croix du Sud	45	»	Scilly	id.	2.810 »
16 —	Hiroro	12	3	Makemo	id.	1.600 54
16 —	Teenemi	9	8	Kaukura	id.	1.842 75
21 —	Taioriva	7	7	Kaukura	Sur lest.	»
22 —	Tearia	78	18	Tuamotu	Marchandises diverses.....	35.894 02
22 —	Heuea	10	3	Kaukura	Marchandises diverses.....	1.770 05
25 —	Orohena	21	1	Makatea	Marchandises diverses.....	386 14
26 —	Manapouri (courrier de N ^{lle} -Zélande)	2.060	13	Iles-sous-le-Vent, Iles Cook et Auckland	Marchandises diverses..... Marchandises diverses..... Vanille..... 3.659 k. Fungus..... 679 k. Biches de mer.... 7.640 k. Ailerons de requins 426 k. Cire d'abeilles.... 704 k. Oranges..... 29.000 Vieux cuivre..... Peaux brutes..... 58	8.819 06 788 80 34.535 90
28 —	Teaueripo	7	5	Tuamotu	Marchandises diverses.....	1.571 99
						277.767 71

Deux départs tous les mois.

PAQUEBOTS DES MESSAGERIES MARITIMES				PAQUEBOTS DE L'UNION STEAM SHIP COMPANY								PAQUEBOTS DES MESSAGERIES MARITIMES			
MARSEILLE — DÉPART	BOMBAY — ARRIVÉE	COLOMBO — ARRIVÉE	SYDNEY — ARRIVÉE	SYDNEY — DÉPART	AUCKLAND — ARRIVÉE	AUCKLAND — DÉPART (1)	PAPEETE — ARRIVÉE DÉPART		AUCKLAND — ARRIVÉE	AUCKLAND — DÉPART	SYDNEY — ARRIVÉE	SYDNEY — DÉPART	COLOMBO — ARRIVÉE	BOMBAY — ARRIVÉE	MARSEILLE — ARRIVÉE
MERCREDI DIMANCHE	Jeu	Mardi Mercredi	Lundi			Mardi	Jeu	Vendredi	Jeu			Lundi	Samedi	Mercredi	Vendredi
20 nov. 1907	5 déc. 1907	10 déc. 1907	30 déc. 1907	15 janv. 1908	19 janv. 1908	21 janv. 1908	30 janv. 1908	31 janv. 1908	13 fév. 1908	17 fév. 1908	21 fév. 1908	24 fév. 1908	14 mars 1908	18 mars 1908	3 avril 1908
24 —		11 —													
18 déc.	2 janv. 1908	7 janv. 1908	27 janv. 1908	12 février	16 février	18 février	27 fév.	28 fév.	12 mars	16 mars	20 mars	23 mars	11 avril	15 avril	1 ^{er} mai
22 —		8 —													
15 janv. 1908	30 janv.	4 février	24 février	11 mars	15 mars	17 mars	26 mars	27 mars	9 avril	13 avril	17 avril	20 avril	9 mai	13 mai	29 —
19 —		5 —													
12 février	27 février	3 mars	23 mars	8 avril	12 avril	14 avril	23 avril	24 avril	7 mai	11 mai	15 mai	18 mai	6 juin	10 juin	26 juin
16 —		4 —													
11 mars	26 mars	31 —	20 avril	6 mai	10 mai	12 mai	21 mai	22 mai	4 juin	8 juin	12 juin	15 juin	4 juillet	8 juillet	24 juillet
15 —		1 ^{er} avril													
8 avril	23 avril	28 —	18 mai	3 juin	7 juin	9 juin	18 juin	19 juin	2 juillet	6 juillet	10 juillet	13 juillet	1 ^{er} août	5 août	21 août
12 —		29 —													
6 mai	21 mai	26 mai	15 juin	1 ^{er} juillet	5 juillet	7 juillet	16 juillet	17 juillet	30 —	3 août	7 août	10 août	29 —	2 septemb.	18 septemb.
10 —		27 —													
3 juin	18 juin	23 juin	13 juillet	29 —	2 août	4 août	13 août	14 août	27 août	31 —	4 septemb.	7 septemb.	26 septemb.	30 —	16 octobre
7 —		24 —													
1 ^{er} juillet	16 juillet	21 juillet	10 août	26 août	30 —	1 ^{er} septemb.	10 septemb.	11 septemb.	24 septemb.	28 septemb.	2 octobre	5 octobre	24 octobre	28 octobre	13 novemb.
5 —		22 —													
29 —	13 août	18 août	7 septemb.	23 septemb.	27 septemb.	29 —	8 octobre	9 octobre	22 octobre	26 octobre	30 —	2 novemb.	21 novemb.	25 novemb.	11 décemb.
2 août		19 —													
26 —	10 septemb.	15 septemb.	5 octobre	21 octobre	25 octobre	27 octobre	5 novemb.	6 novemb.	19 novemb.	23 novemb.	27 novemb.	30 —	19 décemb.	23 décemb.	8 janv. 1909
30 —		16 —													
13 septemb.	8 octobre	13 octobre	2 novemb.	18 novemb.	22 novemb.	24 novemb.	3 décemb.	4 décemb.	17 décemb.	21 décemb.	25 décemb.	28 décemb.	16 janv. 1909	20 janv. 1909	5 février
27 —		14 —													
11 octobre	5 novemb.	10 novemb.	30 —	16 décemb.	20 décemb.	22 décemb.	31 —	1 ^{er} janv. 1909	14 janv. 1909	18 janv. 1909	22 janv. 1909				
25 —		11 —													
18 novemb.	3 décemb.	8 décemb.	28 décemb.												
22 —		9 —													

(1) Entre Sydney et Auckland les relations sont assurées par des paquebots de l'« Union Steam Ship Co » effectuant 1 voyage par semaine, arrivant à Auckland le dimanche et partant le lundi. Durée de la traversée : cinq jours environ.

Le paquebot qui part de Marseille le dimanche pour la Chine et le Japon rencontre à Colombo celui du mercredi précédent. Les passagers et les dépêches pour Sydney et Tahiti sont transbordés sur ce dernier qui, seul, se rend en Australie.

Service postal

Marche des courriers pour l'Amérique et l'Europe et retour

DÉPART TOUS LES 36 JOURS.

SEJOUR DU PAQUEBOT A PAPEETE : 4 JOURS

ALLER Durée moyenne du trajet : 25 jours (1)				RETOUR Trajet variant de 25 à 32 jours (2)			
PAPEETE — DÉPART	SAN FRANCISCO — ARRIVÉE	NEW-YORK — ARRIVÉE	PARIS — ARRIVÉE APPROXIMA- TIVE	PARIS — DERNIER DÉPART	NEW-YORK — ARRIVÉE	SAN FRANCISCO — DÉPART	PAPEETE — ARRIVÉE
2 novemb. 1907	14 novemb. 1907	19 novemb. 1907	28 nov. 1907	Vendredi 13 décemb. 1907	Samedi 21 décemb. 1907	28 décemb. 1907	9 janv. 1908
8 décemb.	20 décemb.	25 décemb.	3 janv. 1908	17 janvier 1908	25 janvier 1908	2 février 1908	14 fév.
13 janvier 1908	25 janvier 1908	30 janvier 1908	8 fév.	21 février	29 février	9 mars	21 mars
18 février	1 ^{er} mars	6 mars	14 mars	27 mars	4 avril	14 avril	26 avril
25 mars	6 avril	11 avril	19 avril	1 ^{er} mai	9 mai	20 mai	1 ^{er} juin
30 avril	12 mai	17 mai	25 mai	12 juin	20 juin	1 ^{er} juillet	13 juillet
5 juin	17 juin	22 juin	30 juin	17 juillet	25 juillet	6 août	18 août
19 juillet	31 juillet	5 août	13 août	28 août	5 septembre	11 septembre	23 sept.
22 août	3 septembre	8 septembre	16 sept.	2 octobre	10 octobre	17 octobre	29 octob.
27 septembre	9 octobre	14 octobre	22 octob.	6 novembre	14 novembre	22 novembre	4 décemb.
2 novembre	14 novembre	19 novembre	27 nov.	11 décembre	19 décembre	28 décembre	9 janv. 1909
8 décembre	20 décembre	25 décembre	2 janv. 1909				

(1) Arrivés à New-York les courriers empruntent un des paquebots journallement en partance pour l'Europe et dont la traversée varie de 5 à 8 jours.

(2) Les correspondances de France pour Tahiti partant chaque samedi par la voie du Havre, un écart maximum de 7 jours peut se produire à San Francisco, entre l'arrivée et le départ de l'envoi de la dernière semaine.

Les envois, de Paris, des semaines précédentes, sont conservés à San-Francisco jusqu'au départ du paquebot.

NOTA. — Le présent tableau, dressé spécialement pour le transport de la poste, ne peut être appliqué au voyage des agents de l'Administration allant de France à Tahiti, et vice-versa. Le tableau ci-après détermine les conditions de voyage des passagers.

SERVICE DES PASSAGERS

Départ de Papeete pour San Francisco et vice-versa tous les 36 jours.

PAPEETE — DÉPART	SAN FRANCISCO — ARRIVÉE	NEW-YORK — Départ par paquebot français le jeudi à 10 heures du matin	PARIS — ARRIVÉE APPROXIMA- TIVE	PARIS — DERNIER DÉPART	NEW-YORK — ARRIVÉE	SAN FRANCISCO — DÉPART	PAPEETE — ARRIVÉE
2 novemb. 1907	14 novemb. 1907	21 novemb. 1907	29 nov. 1907	Vendredi 13 décemb. 1907	Samedi 21 décemb. 1907	28 décemb. 1907	9 janv. 1908
8 décembre	20 décemb.	26 décemb.	3 janv. 1908	17 janvier 1908	25 janvier 1908	2 février 1908	14 fév.
13 janvier 1908	25 janvier 1908	6 février 1908	14 février	21 février	29 février	9 mars	21 mars
18 février	1 ^{er} mars	12 mars	20 mars	27 mars	4 avril	14 avril	26 avril
25 mars	6 avril	16 avril	24 avril	1 ^{er} mai	9 mai	20 mai	1 ^{er} juin
30 avril	12 mai	21 mai	29 mai	12 juin	20 juin	1 ^{er} juillet	13 juillet
5 juin	17 juin	25 juin	3 juillet	17 juillet	25 juillet	6 août	18 août
19 juillet	31 juillet	6 août	14 août	21 août	29 août	11 septembre	23 septemb.
22 août	3 septembre	10 septembre	18 septemb.	25 septembre	3 octobre	17 octobre	29 octobre
27 septembre	9 octobre	15 octobre	23 octobre	6 novembre	14 novembre	22 novembre	4 décemb.
2 novembre	14 novembre	26 novembre	4 décemb.	11 décembre	19 décembre	28 décembre	9 janv. 1909
8 décembre	20 décembre	31 décembre	8 janv. 1909				